

Le cautionnement de licence est **OBLIGATOIRE** pour tous les entrepreneurs. Si vous remplacez votre cautionnement de licence actuel par un nouveau, vous devez remplir ce formulaire et l'envoyer à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) accompagné de l'originale de la caution.

Tous les champs doivent être remplis pour que votre demande soit traitée.

1. Identification du demandeur

Nom :	Prénom :
Nom de l'entreprise ou de l'organisme :	
Numéro de dossier RBQ :	

2. Informations sur le nouveau cautionnement de licence

Nom de la nouvelle caution (compagnie d'assurance, institution financière ou association d'entrepreneurs) :
Numéro du nouveau cautionnement :

3. Signature

Lieu de la signature :	Date de la signature (jj-mm-aaaa) :
Nom du répondant ou de l'actionnaire majoritaire :	
Signature du répondant ou de l'actionnaire majoritaire autorisé :	

Envoi de l'avis de remplacement

Envoyez le formulaire, accompagné de l'original de la nouvelle caution, par la poste :

Régie du bâtiment du Québec
255, boulevard Crémazie Est, local 040
Montréal (Québec) H2M 1L5

Informations supplémentaires

Pour plus d'informations, appelez la RBQ ou consultez son site Internet :

514 873-0976 ou 1 800 361-0761
Site Internet : www.rbq.gouv.qc.ca